

Atelier 8. Le lycée des métiers dans son territoire

personnes-ressources : Gilles BAL, Proviseur du lycée Arbez-Carme, Bellignat
Pierre-Henri CHAPT, Directeur adjoint (Service établissements), Conseil régional Rhône-Alpes

Préambule

Dans un contexte de mutation économique et technologique, les employeurs, quel que soit leur secteur d'activité, recherchent à tous les niveaux des personnes capables de s'adapter à ces réalités mouvantes, et d'accompagner, voire d'anticiper ces transformations rapides. D'un autre côté, les parents d'élèves, les élèves ou étudiants eux-mêmes, les adultes, exigent une formation professionnelle de qualité, débouchant sur une qualification reconnue, gage de leur employabilité.

Le concept du Lycée des métiers, présenté dans le rapport Decomps en juin 2001, défini dans la circulaire n°2001-261 du 17-12-2001 et précisé dans celle n°2003-036 du 27-02-2003, s'inscrit dans cette perspective et constitue une réponse à cet enjeu : « Le lycée des métiers a vocation à être un outil essentiel de la professionnalisation et de l'insertion des jeunes et à devenir un vecteur de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ».

C'est principalement le contexte législatif – loi de modernisation sociale et loi de démocratie de proximité – qui fonde la définition et les principes du lycée des métiers.

Principes généraux

Le lycée des métiers renforce la synergie entre les voies technologique et professionnelle, autour d'un champ de métiers identifiés (ex : métiers du textile, métiers de l'automobile, métiers de la plasturgie,...).

Le lycée des métiers est susceptible d'accueillir tous les publics, tant en formation initiale (sous différents statuts : élèves, étudiants, apprentis) qu'en formation continue, ainsi que les personnes souhaitant s'inscrire dans une démarche de validation des acquis de l'expérience.

Le lycée des métiers, seul ou en coopération avec d'autres établissements, assure la préparation des diplômes technologiques ou professionnels des niveaux V, IV et III, du CAP/BEP à la licence professionnelle.

Un outil pour structurer l'offre de formation

Le lycée des métiers permet de clarifier, de structurer, et le cas échéant, de faire évoluer l'offre de formation académique, en réponse aux besoins des territoires. De ce fait, la mise en place du lycée des métiers repose sur différents partenariats : avec la collectivité régionale pour l'élaboration du PRDF d'une part, et d'autre part, avec diverses institutions publiques (INSEE, ANPE...) et les branches professionnelles pour appréhender, autant que faire se peut, les évolutions des métiers, les métiers émergents et les besoins quantitatifs du domaine considéré.

Dans le bassin de formation, qui peut recouvrir tout ou partie de plusieurs bassins d'emploi, le lycée des métiers permet d'assurer la complémentarité des établissements visant à recouvrir l'ensemble des besoins des secteurs économiques et industriels.

Pour l'EPL, une démarche de progrès, pouvant conduire à l'obtention d'un label

L'établissement qui souhaite devenir lycée des métiers s'engage à respecter un cahier des charges national comportant cinq critères auxquels peuvent être rajoutés des critères académiques, chacun de ces éléments pouvant constituer un axe de progrès :

- mise en place d'actions visant à améliorer l'information et l'accueil des collégiens
- existence de partenariats avec la région et les branches professionnelles
- contribution à la formation continue et à la VAE
- existence de parcours de formation diversifiés
- présence d'un dispositif de suivi des élèves.

À titre d'exemple, critères spécifiques retenus dans l'Académie de Lyon :

- ouverture à l'international
- innovations pédagogiques sur des thèmes transversaux tels que : égalité des chances, citoyenneté, esprit d'entreprendre...

Label national, le label « lycée des métiers » est attribué à l'issue d'une procédure déconcentrée mise en place par le recteur, après avis d'instances académiques (CTPA – CAEN).

Une démarche de projet, partie intégrante du projet d'établissement

Devenir lycée des métiers suppose pour un établissement qu'il s'engage dans une démarche de projet dont les étapes sont bien connues :

- une phase d'analyse et de diagnostic partagé, au regard des critères ;
- la détermination d'axes de progrès et l'élaboration d'un projet global (inclus dans le projet d'établissement) comportant des objectifs contractuels et un plan d'action ;
- la mise en œuvre de ce plan d'action ;
- l'évaluation des résultats, la régulation et les réajustements nécessaires.

Dans l'académie de Lyon, l'accent est mis tout particulièrement sur l'accroissement de la qualité du service rendu à l'usager (dit service « complet »), décliné en cinq fonctions-clé, notamment pour les publics adultes mais pas uniquement : l'accueil, le bilan et le positionnement, l'orientation, la formation et la certification.

En guise de conclusion

Le lycée des métiers est un outil qui permet d'assurer une meilleure cohérence de l'offre de formation dans un champ de métiers et un territoire donnés.

Il n'a de sens que s'il rend possible, au moins dans certains cas, la construction de réponses en termes de parcours plutôt que de structure. Ces parcours, diversifiés pour un public diversifié, doivent être rendus fluides et lisibles, et peuvent, le cas échéant, s'appuyer sur les différentes composantes de l'établissement.

Plusieurs conditions, me semble-t-il, sont essentielles à la réussite de sa mise œuvre :

- une communication forte tant à l'interne qu'à l'externe en direction des acteurs territoriaux ;
- en corollaire de la première condition, le développement d'un partenariat solide avec les acteurs susmentionnés ;
- l'accompagnement des établissements, souvent confrontés à des craintes des personnels, dont certains croient revoir, à travers ce projet, le spectre de la globalisation. À tout le moins, les équipes enseignantes doivent bénéficier d'un soutien pédagogique pour notamment leur permettre d'être en capacité de construire des parcours de formation individualisables dans le but de prendre en charge tout type de public (modularisation,...).

Le lycée des métiers ne doit pas être un placage, qui serait ressenti comme artificiel. Il doit au contraire, se construire de manière pragmatique, et s'appuyer sur l'existant. Le lycée des métiers ne correspond pas en effet à une logique de prescription mais bien à une logique d'acteurs. Des acteurs susceptibles d'en faire un centre d'expertise reconnu en matière de formation et de ressources technologiques, incontournable dans sa ou ses spécialités. C'est ainsi qu'il sera en mesure de contribuer de manière réactive et efficace, selon ses compétences, au développement local.

Ainsi conçu, le lycée des métiers peut être un moyen de valoriser les voies professionnelle et technologique et de développer leur attractivité. Il est un outil à disposition des lycées qui doivent nécessairement évoluer pour rester performants face aux nouveaux enjeux de la formation professionnelle.

Gilles BAL,
Proviseur du lycée Arbez-Carme, Bellignat
MJENR